

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
15 12 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 15 décembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'HOTEL D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER.

Date de convocation :
01 12 2025

**Nombre de
délégués :**

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Excusés : 03

PRESENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, M GOUNAND Alain, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, VALLET Charles suppléant de M DECOTE.

EXCUSEES : Mme GAY Florence (donne pouvoir à M DAVID), Mme CALINON Séverine, M DECOTE Yves,

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 37 25 – ROB 2026

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document préparatoire au Débat d'orientations budgétaires (DOB). Ils sont tous deux obligatoires pour le SMDL. Il est transmis aux élus membres du comité syndical ainsi qu'aux EPCI, préalablement à la tenue du DOB. Il doit être transmis en Préfecture avec la délibération actant de la tenue du DOB.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation selon l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Le décret d'application n° 2016-841 vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ainsi le ROB doit présenter les informations suivantes :

1. Les orientations budgétaires envisagées par le syndicat portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
2. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
3. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe.

Le président rappelle que le ROB vise à éclairer le vote des élus sur le budget du syndicat et à leur apporter en temps utile les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il est proposé au conseil syndical d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2026 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2026

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;

A DOLE, le 15 DECEMBRE 2025,

Le Président,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**


M Etienne CORDIER